

CIIP/RTS



Vivez la lutte pour le suffrage féminin !

Une fiction interactive pour comprendre notre histoire.

Guide pédagogique

Édition 2023

Table des matières :

***Introduction*2**

***Proposition d'activités*3**

- Débat régulé en classe3
- Introduction et usages4
- Histoire(s) de la participation des femmes (avec proposition de corrigé)5
- Un vrai faux réseau social (avec proposition de corrigé)9

***Vue d'ensemble du jeu*14**

- Début du jeu14
- Tutoriel, objectifs et fin du jeu15
- Des choix qui influencent l'histoire16
- Intégration d'archives19

Introduction

Anna 1971 est une histoire interactive qui permet de se mettre dans la peau d'Anna, une jeune femme de 21 ans, en 1971 à la veille du scrutin pour le suffrage féminin.

Grâce à Shoutbox, un réseau social fictif, le joueur ou la joueuse peut discuter avec les proches d'Anna ou prendre la parole publiquement en postant des « shouts ».

En jouant à ce jeu, les élèves peuvent se projeter en 1971 et revivre cette votation à travers un réseau social imaginaire de l'époque tout en faisant des liens avec l'actualité et les nouvelles technologies.

Pour l'enseignant ou l'enseignante, c'est un moyen d'aborder le thème des 50 ans du droit de vote des femmes en Suisse, de donner un regard sur le passé au-travers d'une fiction et d'ouvrir la réflexion sur la situation du féminisme aujourd'hui et des problématiques liées au sexisme.

Matériel nécessaire

- Ordinateurs desktop, tablettes ou smartphones
- Une connexion internet
- Navigateur web récent

Langues

- Français
- Allemand
- Italien
- Romanche

Public

- Cycle 3

Objectifs

- Distinguer l'argument de l'opinion.
- Produire un débat régulé en utilisant ses connaissances.
- Mettre en évidence des situations d'inégalités historiques entre femmes et hommes en Suisse.
- Identifier des stéréotypes de genre afin de s'en affranchir.
- Analyser une situation historique et faire des liens avec l'actualité.

Anna 1971 : Débat régulé en classe



9^e-11^e

Le débat permet d'aborder le thème du droit de vote des femmes en Suisse, de donner un regard sur le passé au-travers d'une fiction et d'ouvrir la réflexion sur la situation du féminisme aujourd'hui et des problématiques liées au sexisme.

Apprentissages du Plan d'études romand :

- Produire des textes oraux de genres différents adaptés aux situations d'énonciation
- Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social

Organisation du débat

1. Choisir, avec les élèves, une question liée à l'égalité entre les filles et les garçons. Par exemple : « Les filles peuvent-elles jouer au foot à la pause ? » « Faut-il séparer les filles et les garçons pour certains cours ? ». La question retenue est inscrite au tableau.
2. Diviser la classe en deux groupes d'opinions : pour et contre. Faire en sorte qu'il y ait le même nombre d'élèves dans chaque groupe.
3. Par groupe de 2-3 élèves réunis selon leur position pour ou contre, les élèves écrivent quelques arguments sur une feuille afin de défendre leur position.
4. Organiser le débat de la façon suivante : prendre un groupe de 3-4 élèves « pour » et 3-4 élèves « contre », les autres élèves constituent le public.
5. L'enseignante ou l'enseignant joue le rôle de la modératrice ou du modérateur et lance le débat, le public observe. Le débat dure environ 5 à 10 minutes par groupe.
6. Après chaque débat, échanger avec les élèves participants au débat sur leur ressenti. Interroger aussi les élèves qui n'ont pas eu l'occasion de donner leur avis.
7. À la fin des débats, discuter avec les élèves de ce qu'il s'est passé. Le débat était-il convenable ? Y avait-il une situation d'inégalité ? Utiliser ce qu'il en ressort pour faire des liens avec les élèves sur d'autres situations historiques où l'inégalité a existé ou existe encore.

Introduction et usage d'Anna 1971

SHOUTBOX
Give everyone a voice



Cycle 3

On reprend avec les élèves ce qui a été discuté autour des inégalités lors du débat. On leur demande s'ils et elles pensent qu'en Suisse les femmes et les hommes ont et avaient les mêmes droits. On introduit le sujet du droit de vote des femmes auprès des élèves en leur donnant la date de 1971. On explique aux élèves qu'ils et elles vont, grâce à une histoire interactive, pouvoir revivre ce suffrage à travers un réseau social fictif de 1971.

Apprentissages du Plan d'études romand :

- Découverte et utilisation de logiciels adaptés à la tâche projetée
- Initiation au fonctionnement de la société civile et politique (composante du PER)

Organisation

1. Donner 1 ordinateur pour 2-3 élèves.
2. Commencer par se rendre sur le site internet d'introduction : www.anna1971.ch
3. Lancer les élèves dans le jeu et les laisser découvrir le jeu pendant environ 5-6 tours.
4. Après les 5-6 tours, discuter avec les élèves de ce qu'ils-elles ont vu, ressenti, remarqué.
 1. Comment les élèves ont-ils-elles trouvé l'expérience ? Ont-ils-elles appris des choses ?
 2. Quelles archives ou situations dans le jeu les ont le plus marqué ?
 3. Quels droits les femmes n'avaient pas avant ?
Exemples :
 1. Elles n'avaient pas le droit d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation du mari
 2. Elles ne pouvaient pas travailler sans autorisation du mari iii. Elles ne pouvaient pas voter
 3. Elles ne pouvaient pas se présenter en politique
 4. Elles ne pouvaient pas avoir recours à une interruption de grossesse
 4. Qu'est-ce qui est différent par rapport à aujourd'hui ?
 5. Pensez-vous que les réseaux sociaux et autres moyens de communications modernes auraient pu influencer le vote ? De quelle manière ?
5. Demander aux élèves d'interviewer leurs parents / grands-parents pour les questionner sur cette époque, le regard qu'ils-elles ont à l'égard de ce sujet maintenant par rapport à avant.

Fin du jeu

Laisser les élèves continuer ou terminer le jeu en classe ou chez eux.

Anna 1971 : Histoire(s) de la participation des femmes Proposition de corrigé



Cycle 3

Les femmes ont reçu le droit de vote et d'éligibilité sur le plan fédéral en 1971. Sur les plans cantonal et communal, cependant, la participation politique des femmes ne fut intégrale qu'en 1990. De par son refus d'accorder aux femmes les mêmes droits politiques que les hommes, la Suisse a longtemps figuré comme un cas unique dans le paysage politique occidental.

L'application Anna 1971 (anna1971.ch, RTS) te propose de t'immerger dans une histoire familiale pour mieux te faire vivre ce moment historique.

Apprentissages du Plan d'études romand :

- Repérage et contextualisation des traces du passé dans le présent
- Analyse de la diversité et de la nature de sources historiques
- Identification et analyse dans une œuvre ou un média des trois temps
- Initiation au fonctionnement de la société civile et politique (composante du PER)
- Analyse des enjeux liés à l'accès à l'information

Témoignages de femmes et d'hommes en Suisse romande en 1962

Visionne le [reportage de la TSR *Êtes-vous pour ou contre le droit de vote des femmes ?*](#) qui rassemble des témoignages de femmes et d'hommes en Suisse romande en 1962.

1. Les hommes et les femmes sont-ils du même avis sur la question qui leur est posée ? Quels sont les différents points de vue ?

Les femmes et les hommes interviewés ne partagent pas le même avis. Certaines et certains sont pour, d'autres sont contre.



2. Dans le tableau suivant, dresse la liste des arguments en faveur ou contre le suffrage féminin exprimés dans ce reportage.

En faveur du suffrage féminin	Contre le suffrage féminin
<ul style="list-style-type: none">- Les femmes doivent avoir les mêmes droits que les hommes.- Elles veulent prendre part à la vie politique.- ...	<ul style="list-style-type: none">- Les femmes ont autre chose à faire (tâches domestiques).- Voter ne les intéresse pas.-

3. Certaines paroles et points de vue des personnes interrogées t'ont peut-être choqué ou amusé. En quoi témoignent-elles que la société a changé, plus de soixante ans plus tard ?

Certaines paroles montrent que les femmes et les hommes n'avaient ni les mêmes droits, ni les mêmes responsabilités.

Anna1971 : traces du passé

1. Bien qu'il s'agisse d'une fiction, relève les indices qui permettent de situer Anna en 1971 et en Suisse :

- Les appareils présents dans la chambre d'Anna (ex : tourne-disque...)

- Les images documentaires

- ...



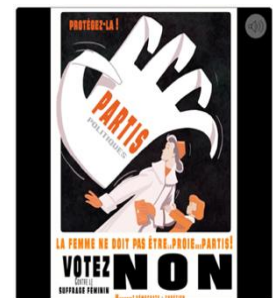
2. En parallèle des échanges personnels d'Anna, des images documentaires sont régulièrement publiées. Quel est leur rôle dans l'histoire d'Anna ?

Elles permettent de rendre l'histoire d'Anna réaliste.

Quel est l'intérêt de ces mêmes images documentaires pour l'utilisatrice ou l'utilisateur de l'application ?

Elles permettent d'informer l'utilisatrice ou l'utilisateur des réalités de

l'époque.



3. Ouvre l'onglet Archives de l'application. Relève les événements qui te paraissent essentiels et indique, lorsqu'elles sont mentionnées, les sources.

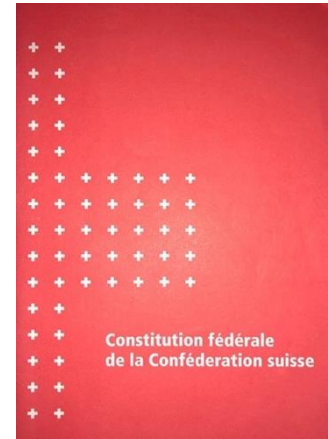
Réponse personnelle de l'élève

À retenir :

Une **source historique** est un document ou objet que l'on utilise pour étudier l'histoire. Elle peut être archéologique (armes, outils, bijoux, ossements, vaisselle, etc.), écrite (journaux, livres, inscription, édit, etc.), iconographique (gravures, statues, portraits, dessins, caricatures, etc.) ou audiovisuelle.

1971, révision de la Constitution fédérale

Le 7 février 1971, un corps électoral encore exclusivement masculin accorde le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. La modification de la Constitution est acceptée par 65,7 % des votants et une nette majorité de cantons. À la fin de cette même année, onze conseillères nationales et une conseillère aux États font leur entrée sous la coupole fédérale. Les femmes n'avaient toutefois obtenu le droit de vote et d'éligibilité qu'au niveau fédéral. Parmi les cantons qui ne connaissaient pas encore l'égalité des droits politiques entre femmes et hommes, la plupart ont introduit le suffrage féminin au niveau cantonal en même temps que le suffrage féminin fédéral. Le dernier canton à le faire sera celui d'Appenzell Rhodes-Intérieures en 1991, suite à un arrêt du Tribunal fédéral.



([Département fédéral de justice et police DFJP, 2021](#))

1. Qu'est-ce que la Constitution fédérale ? Quel est son rôle ?

La Constitution fédérale est la loi des lois. Elle règle les rapports entre la Confédération et les Cantons. Elle fixe les droits et les devoirs fondamentaux des citoyennes et des citoyens.

2. Une révision partielle de la Constitution fédérale peut être demandée : par le peuple, c'est-à-dire 100 000 citoyens ayant le droit de vote, ([art. 139, al. 1, Cst.](#)) ou par un membre du Parlement, un groupe parlementaire, une commission, le Conseil fédéral ou un canton.

Pourquoi la Suisse est-elle souvent considérée comme un modèle de démocratie ?

La population suisse dispose non seulement du droit de vote, normal en démocratie, mais également du droit de voter sur des questions concrètes. De plus, la Suisse est gouvernée par le Conseil fédéral, un collège de sept membres, qui prend ses décisions par consensus.

En quoi cette révision de la constitution en 1971 reposait-elle pourtant sur un paradoxe ?

Les Suissesses n'étaient pas appelées à s'exprimer sur un sujet qui les concernaient.

3. Pourquoi le droit de vote et d'éligibilité aux femmes accordé aux femmes a-t-il corrigé une inégalité essentielle entre hommes et femmes ?

Elle a permis aux Suissesses de bénéficier des mêmes droits civiques que les Suisses.

À retenir :

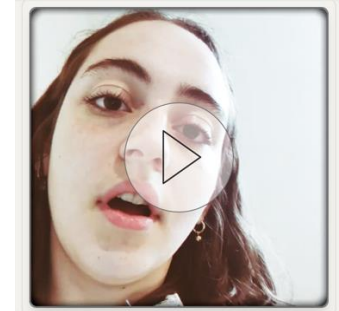
Depuis 1948, le droit de vote est considéré comme un droit humain universel mais la Suisse n'a permis qu'en 1971 aux femmes de voter et d'être élues sur le plan fédéral et ce sont les citoyens masculins qui ont dû voter pour renoncer à leur propre privilège.

Nouvelles formes de participation

Selon une étude de 2019 du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), signer une pétition ou défendre une cause sur un blog ou un réseau social est le mode de participation le plus cité chez les 18-30 ans après le vote et avant le bénévolat, l'action collective ou le militantisme partisan.

1. Quels sont les différents moyens d'expression auxquels Anna recourt au travers du réseau social ?

Elle utilise l'écriture, l'image et la vidéo.



2. Pourquoi les réseaux sociaux permettent-ils à chaque individu de devenir son propre média ?

Chaque individu inscrit sur un réseau social a la possibilité de publier des contenus (textes, sons, images, vidéos) et de déterminer sa visibilité (ses contacts, tout public...).

3. En quoi les réseaux sociaux incitent-ils en continu à donner son avis ? Quelles sont les outils spécialement conçus pour cela ?

Les messages reçus, les publications de nos relations, leurs réactions (smileys, commentaires...) ainsi que la facilité à publier des contenus incitent en continu à donner son avis.

4. Quelles sont les risques, par rapport au journalisme traditionnel, de s'informer uniquement sur les réseaux sociaux ?

Les informations figurant sur les réseaux ne sont pas nécessairement vérifiées et il est très facile de les relayer.

À retenir :

Les réseaux sociaux permettent à chaque individu de communiquer, de partager des informations et de transformer leurs sociétés. Cependant, ils sont également un lieu propice à la désinformation, aux théories du complot et aux discours haineux, accélérés par les bulles de filtres. De plus, les publications jouant sur les émotions se propagent bien plus vite sur Internet, rendant tout débat impossible.

Anna 1971 : un vrai faux réseau social

Proposition de corrigé

SHOUTBOX
Give everyone a voice



Cycle 3

Après avoir découvert l'application Anna 1971 (*anna1971.ch*, RTS) dans le cadre du cours d'Histoire, cette activité te propose de réfléchir à cet outil dans le contexte du cours d'Éducation numérique dans lequel sont analysés et évalués des contenus médiatiques.

Apprentissages du Plan d'études romand :

- Étudier la composition de différentes créations médiatiques afin d'évaluer les enjeux des messages
- Vérifier la fiabilité de différentes sources d'information
- Développer un usage éthique d'internet (droits d'auteur, données personnelles, empreinte numérique...)

Fiction et réalité

1. Dans le tableau suivant, dresse la liste des éléments qui t'ont paru relever de la fiction et de ceux qui te semblaient appartenir à la réalité.

Fiction	Réalité
<ul style="list-style-type: none">- Anna, ses parents, ses amis...- Le réseau social <i>Shoutbox</i>- Les échanges entre les personnages- ...	<ul style="list-style-type: none">- La votation relative au droit de vote des femmes- Les images d'archive- ...

2. Lorsque tu as lu « Les conditions d'utilisation de *Shoutbox* n'autorisent pas les femmes à créer un compte sans le consentement d'un représentant légal. », quelle a été ta réaction ?

Réponse personnelle de l'élève

À quoi t'ont fait penser, dans la réalité, ces conditions d'utilisations ?

Elles rappellent les conditions d'utilisation qu'il faut accepter pour s'inscrire sur un réseau social.

3. Un anachronisme se définit par l'attribution à une époque de ce qui appartient à une autre. Pourquoi l'application *Shoutbox* peut-elle être considérée comme un anachronisme ?

Les réseaux sociaux sont apparus réellement un peu avant les années 2000.

4. Quelle est l'intérêt, selon toi, de cette application qui mêle fiction et réalité ?

Elle permet de faire découvrir un événement historique au travers d'un outil connu des élèves.

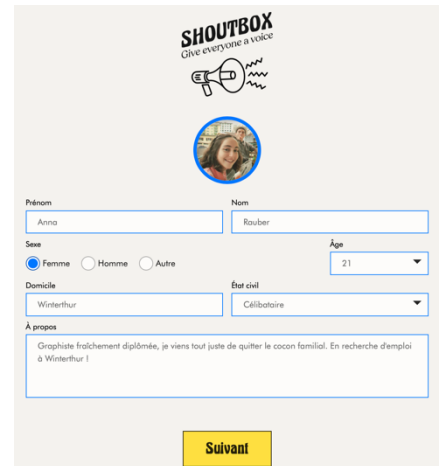
Données personnelles

1. Quelles sont les informations personnelles qu'Anna Rauber a inscrites en se connectant une première fois à l'application Shoutbox ?

Elle a inscrit son prénom, son nom, son sexe, son âge, son domicile et son état civil.

où peut-elle retrouver ces informations après s'être inscrite ?

Elle peut les consulter en cliquant sur « Mon profil ».



The screenshot shows the registration form for the Shoutbox application. At the top, there is a logo for 'SHOUTBOX Give everyone a voice' with a megaphone icon. Below the logo is a circular profile picture of Anna Rauber. The form fields are as follows: 'Prénom' (Anna) and 'Nom' (Rauber) are text input fields. 'Sexe' has radio buttons for 'Femme' (selected), 'Homme', and 'Autre'. 'Âge' is a dropdown menu set to '21'. 'Domicile' is 'Winterthur' and 'État civil' is 'Célibataire', both in dropdown menus. Below these is a text area for 'À propos' containing the text: 'Graphiste fraîchement diplômée, je viens tout juste de quitter le cocon familial. En recherche d'emploi à Winterthur !'. At the bottom right is a yellow 'Suivant' button.

2. Quelles autres informations de type personnel transmettra-t-elle à l'application tout au long de son expérience ?

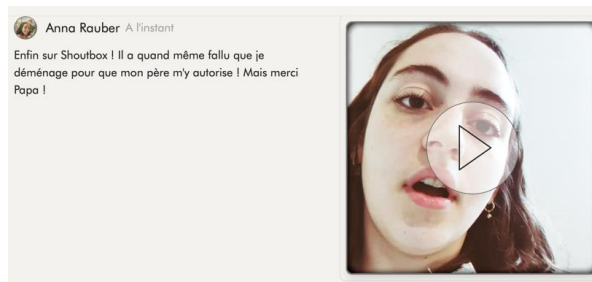
Elle transmettra des informations sur les personnes avec qui elle est en relation, sur ses prises de position...

À retenir :

Par "données personnelles", le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) définit toutes les **données à caractère personnel**, qu'elles permettent d'**identifier ou non une personne**.

Communication

1. Pour sa première publication (*shout*), Anna partage deux types de contenus. Quelle est leur nature ?



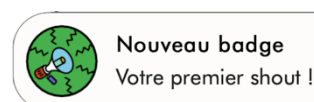
Elle partage du texte et de la vidéo.

Quel est celui qui te donne le plus d'informations sur la vie privée d'Anna ? Que voit-on et/ou qu'apprend-t-on sur Anna ?

La vidéo donne le plus d'informations car non seulement Anna se montre et s'exprime mais encore l'intérieur de sa chambre est rendu visible.

2. Dès cette première publication, Anna reçoit un premier badge. Quel est le rôle de cette notification ? Que peut-il encourager Anna à faire par la suite ?

Le rôle de ce premier badge est de donner une valeur à son premier shout et d'encourager Anna à en publier d'autres.



3. Rapidement, Anna reçoit un message de son père en réaction à sa publication. Selon toi, comment a-t-il appris que sa fille avait posté cette publication ?

Il a reçu une notification l'avertissant de la publication de sa fille.



Qui d'autre, selon toi, peut avoir accès à cette publication d'Anna ?

Selon les conditions d'usage de l'application, toute personne en relation avec Anna ou toutes les personnes présentes sur le réseau peuvent recevoir des notifications.

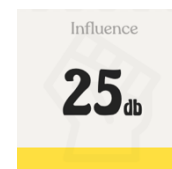
À retenir :

Sur un réseau social, l'utilisatrice ou l'utilisateur est encouragé à publier des contenus de différents types (texte, images, vidéos, sons...) qui vont être visibles par un public de son choix ou accessible à toute personne connectée à internet. Il convient donc de bien **réfléchir avant de publier un contenu en choisissant ce que l'on décide de montrer à un public plus ou moins grand** et en anticipant les conséquences.

Popularité numérique

1. À quoi correspond l'« influence » indiquée en haut à droite de la page ? Que peut-il encourager Anna à faire par la suite ?

Cette « influence » correspond à la notoriété d'une personne utilisant ce réseau social. Cette indication peut lui donner envie d'être plus active sur le réseau.



2. Quels sont les autres indicateurs de popularité présents dans l'application ?

On distingue les différents smileys, les commentaires...

À retenir :

Le principal modèle économique des réseaux sociaux consiste à **encourager la publication de contenus et l'interaction entre les utilisatrices et les utilisateurs** pour obtenir des informations (données) qui sont ensuite revendus à des annonceurs.

Information

Sur un réseau social, le mur numérique d'une ou d'un membre affiche de nombreuses informations-clés liées à son activité.

1. D'où viennent les informations affichées sur le mur d'Anna ?

Elles viennent des informations publiées par

elle-même et d'autres personnes.

2. Mise à part sa publication, quel est le lien entre Anna et les autres publications ?

Les autres publications sont liées à ses relations

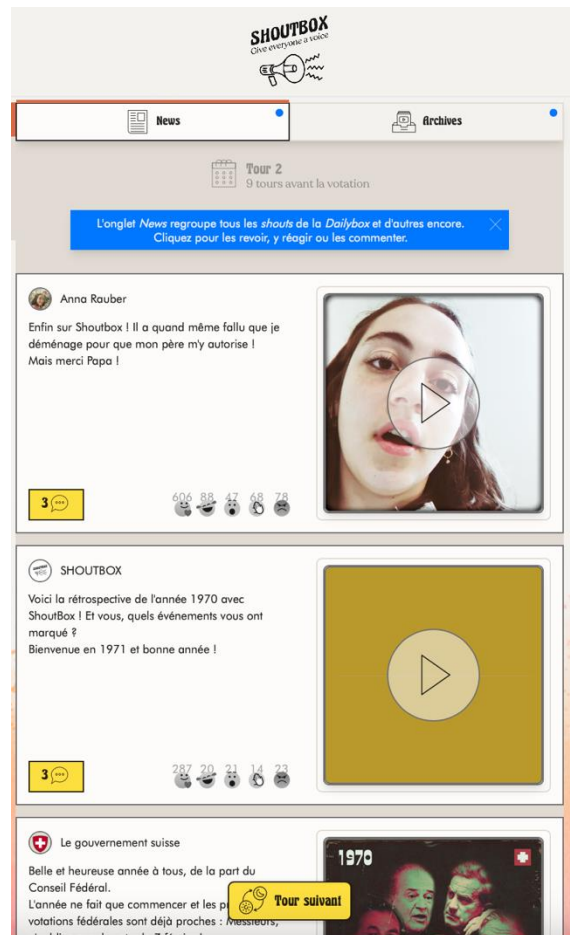
et à ses centres d'intérêt.

3. Par quel procédé, selon toi, ces informations viennent-elles s'afficher ?

Un réseau social est un programme informatique.

C'est donc l'algorithme de ce programme qui

détermine ce qui s'affiche.



3. Penses-tu qu'avec ce procédé Anna pourrait voir s'afficher sur son mur un contenu inattendu ?

Normalement non, puisque les publications sont liées à ses relations et à ses centres

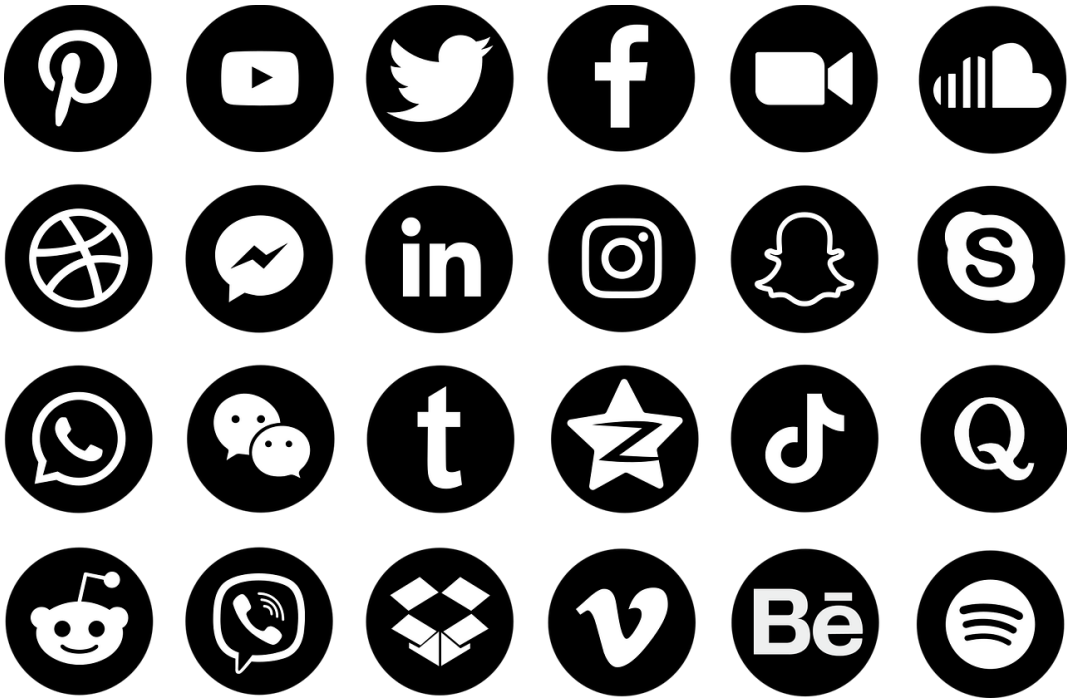
d'intérêt.

À retenir :

L'algorithme d'un réseau social est un outil automatisé qui permet d'optimiser l'affichage des publications sur les murs ou flux des utilisatrices et utilisateurs. Comme ces murs sont liés à leur données personnelles, cet algorithme tend à les enfermer dans leurs centres d'intérêt et leurs opinions, On parle alors de **bulle informationnelle**. Si beaucoup d'internautes l'apprécient, elle présente de vrais dangers pour l'accès à l'information et la pluralité des opinions.

Tes usages des réseaux sociaux

1. Colorie les icônes des réseaux sociaux que tu reconnais. Entoure ensuite ceux que tu utilises.



2. Parmi les réseaux sociaux que tu utilises, quel type de contenus publies-tu ?

Réponse personnelle de l'élève

3. Te rappelles des données personnelles que tu as enregistrées en t'inscrivant sur ces réseaux sociaux ? Sais-tu comment retrouver ces informations dans ces applications ?

Réponse personnelle de l'élève

On retrouve généralement ces informations en consultant son profil, comme dans *Shoutbox*.

4. As-tu déjà eu des attentes de popularité en lien avec tes publications ?

Réponse personnelle de l'élève

5. As-tu ressenti l'impression d'une bulle informationnelle en utilisant ces réseaux sociaux ?

Réponse personnelle de l'élève


Vue d'ensemble du jeu

Début du jeu

Le jeu débute après une courte introduction sur le site www.anna1971.ch.



L'entrée sur le réseau social fictif Shoutbox se fait par une inscription *forcée* durant laquelle le joueur ou la joueuse découvre la personne qu'il-elle va incarner, soit le personnage d'Anna.

Dans cette fiction, Anna vient de quitter le cocon familial et s'inscrit sur ce réseau social peu de temps avant le jour du droit de vote.



The image shows a registration form for a fictional social network called "SHOUTBOX". At the top, the logo "SHOUTBOX" is displayed in a bold, black, sans-serif font, with the tagline "Give everyone a voice" underneath it. Below the logo is a simple line drawing of a megaphone with sound waves emanating from it. A circular profile picture of a young woman with dark hair is centered below the logo. The registration form consists of several fields: "Prénom" (First Name) with the value "Anna", "Nom" (Last Name) with the value "Rauber", "Sexe" (Gender) with radio buttons for "Femme" (selected), "Homme", and "Autre", "Âge" (Age) with a dropdown menu showing "21", "Domicile" (Residence) with the value "Winterthur", and "État civil" (Marital Status) with a dropdown menu showing "Celibe". Below these fields is a text area labeled "À propos" (About) containing the text: "Fraîchement diplômée de graphisme, je viens tout juste de quitter le cocon familial. En recherche d'emploi à Winterthur !". At the bottom of the form is a yellow button with the text "Suivant" (Next).

SHOUTBOX
Give everyone a voice



Prénom: Anna

Nom: Rauber

Sexe: Femme Homme Autre

Âge: 21

Domicile: Winterthur

État civil: Celibe

À propos: Fraîchement diplômée de graphisme, je viens tout juste de quitter le cocon familial. En recherche d'emploi à Winterthur !

Suivant

Tutoriel, objectifs et fin du jeu

Après cette brève inscription débute un tutoriel expliquant le jeu et les règles ainsi que les différents leviers d'action que le joueur ou la joueuse peut activer pour réussir à aller jusqu'au bout de la partie. Il-elle peut :

- Poster sur le réseau
- Parler à ses proches au moyen du chat (il-elle ne peut pas initier de discussion mais peut répondre aux messages reçus)
- Lire et commenter les posts des autres personnages

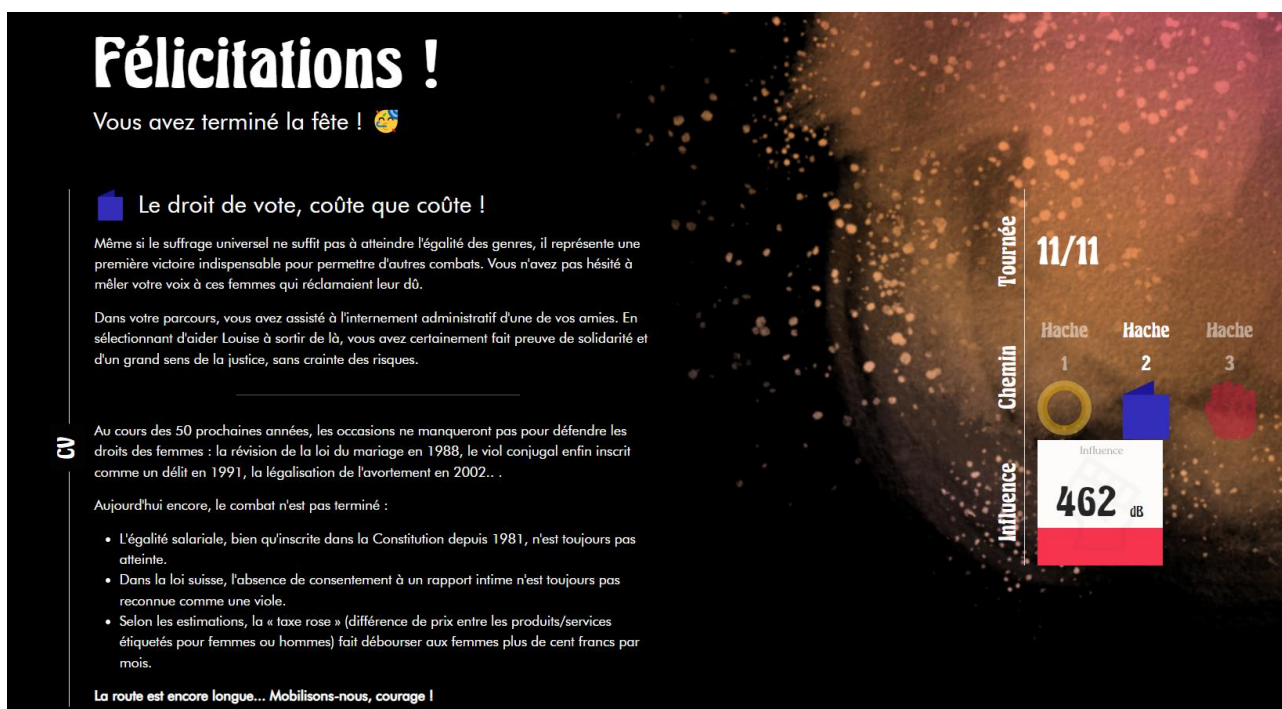
Le jeu se déroule sur une dizaine de tours, le dernier symbolisant le jour du vote, soit le 7 février 1971. La victoire du « oui » est inévitable, mais le joueur ou la joueuse ne le sait pas et la fin de son histoire varie en fonction de ses décisions.

Les parties peuvent être arrêter et reprise sur un autre appareil grâce à un code de CV de partie généré automatiquement et visible en bas à gauche de l'écran de jeu.



Le but du jeu est simple : maximiser son influence en faveur du droit de vote et atteindre la fin de la partie (le dernier tour).

Mais attention : s'il-elle ne fait pas attention à ses relations, son compte sur Shoutbox sera fermé et il-elle perdra la partie.



Félicitations !

Vous avez terminé la fête ! 🥳

CV

Le droit de vote, coûte que coûte !

Même si le suffrage universel ne suffit pas à atteindre l'égalité des genres, il représente une première victoire indispensable pour permettre d'autres combats. Vous n'avez pas hésité à mêler votre voix à ces femmes qui réclamaient leur dû.

Dans votre parcours, vous avez assisté à l'internement administratif d'une de vos amies. En sélectionnant d'aider Louise à sortir de là, vous avez certainement fait preuve de solidarité et d'un grand sens de la justice, sans crainte des risques.

Au cours des 50 prochaines années, les occasions ne manqueront pas pour défendre les droits des femmes : la révision de la loi du mariage en 1988, le viol conjugal enfin inscrit comme un délit en 1991, la légalisation de l'avortement en 2002...

Aujourd'hui encore, le combat n'est pas terminé :

- L'égalité salariale, bien qu'inscrite dans la Constitution depuis 1981, n'est toujours pas atteinte.
- Dans la loi suisse, l'absence de consentement à un rapport intime n'est toujours pas reconnue comme une violence.
- Selon les estimations, la « taxe rose » (différence de prix entre les produits/services étiquetés pour femmes ou hommes) fait déboursier aux femmes plus de cent francs par mois.

La route est encore longue... Mobilisons-nous, courage !

Tournée 11/11

Chemin

Hache	Hache	Hache
1	2	3

Influence

462 dB

Des choix qui influencent l'histoire

Au cours de la partie, le joueur ou la joueuse sera confronté-e à des choix difficiles, notamment au travers des posts qu'il-elle décide de publier ou encore dans les discussions qu'il-elle va avoir avec ses proches.

Des décisions importantes amèneront le joueur ou la joueuse vers d'autres branches de l'histoire qui se décline sur 3 axes (famille, militant et féministe), chacun abordant différents thèmes sur le féminisme et ayant sa propre finalité.



Le joueur ou la joueuse jouera donc sa propre histoire dans Anna 1971 et n'abordera pas les mêmes thématiques qu'un-e autre.

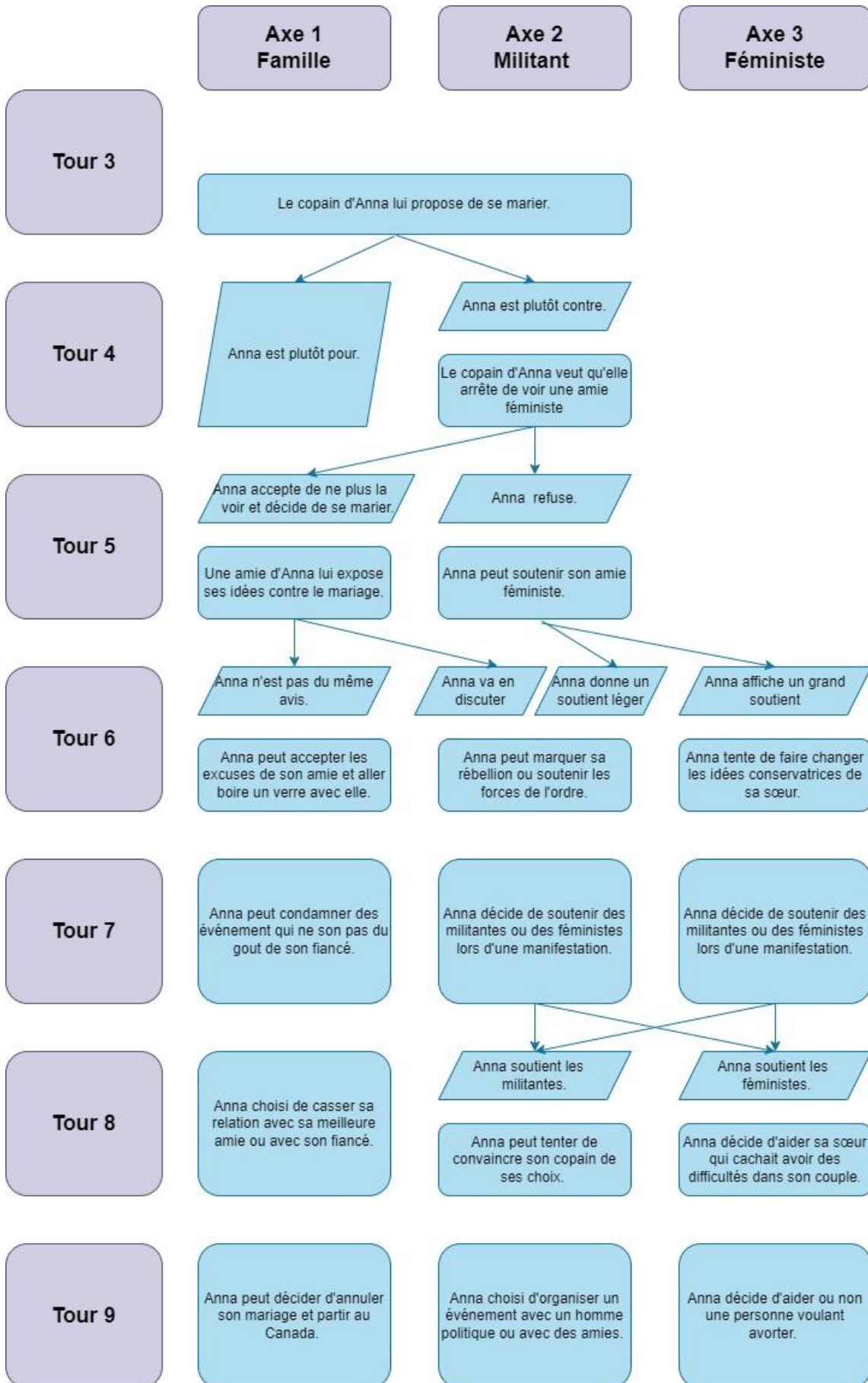
Les thématiques abordées dans le jeu sont les suivantes :

- Les emplois des femmes en 1971
- Le droit du mariage
- La contraception (pilule, symptothermie)
- La guerre du Vietnam et les manifestations de la jeunesse
- L'éducation sexuelle des jeunes femmes et des jeunes hommes
- Les associations suffragistes
- Les associations anti-suffragistes
- Manifestations pour le suffrage féminin
- Avortement (opinions et pratiques) et faiseurs d'ange
- Les intellectuel-le-s engagées en Suisse
- Les habits des jeunes
- MLF et associations féministes deuxième vague
- Votations de 1959 sur le suffrage féminin, arguments, débats et résultats
- 1968, signature de la convention européenne des droits de l'homme « sous réserve » de suffrage universel
- Manifestations MLF (Zurich, depuis 1969)
- Movimento Femminista Ticinese (MFT)
- Le féminisme dans le monde en 1971 (Italie, France, Allemagne, Autriche, ...)
- Catholicisme et droit de vote féminin

À tout moment de la partie, l'onglet "voire le CV de la fête" en bas à droite de l'écran de jeu permet de visualiser son parcours en fonction des choix qui ont été faits lors des différentes visites.



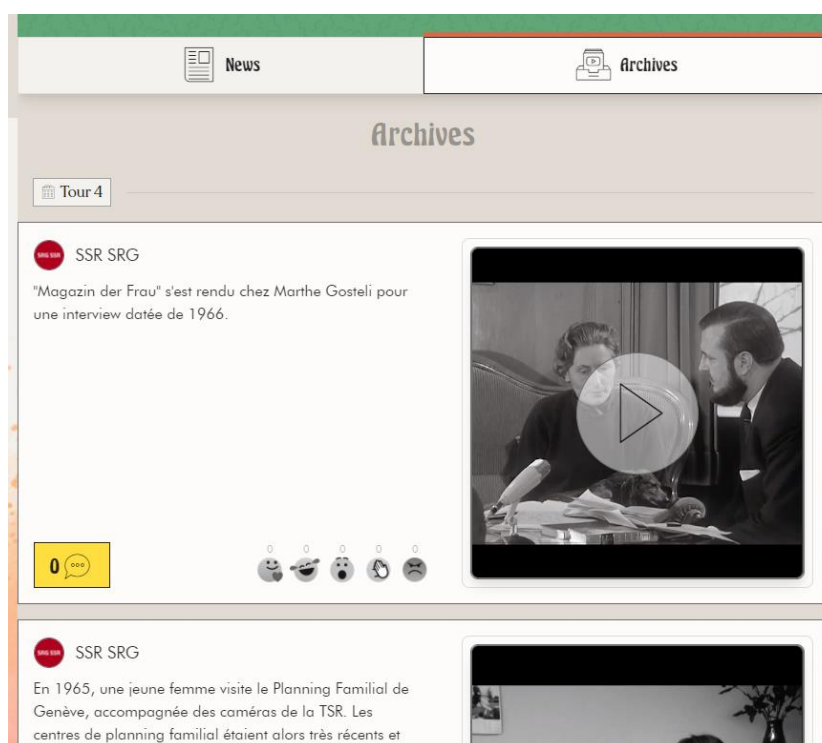
L'arbre suivant récapitule les différentes possibilités de jeu en fonction des 3 axes.



Intégration d'archives

Le jeu intègre un onglet « Archives » dans lequel sont publiés, à chaque tour, des archives en lien avec les thématiques abordées durant ce même tour.

Le joueur ou la joueuse y trouvera de courtes vidéos sélectionnées parmi les archives de la SSR.



Les événements mentionnés dans ces archives sont les suivants :

- Expo SAFFA, 17 juillet au 15 septembre 1958
- Concert des Rolling Stones (Zurich, 1968) et les troubles qui ont suivi
- Concert de Jimmy Hendrix, dans la même période
- Manifestation de Glaronnais lors de l'Expo Nationale 64
- Cours d'éducation civiques organisés par des associations suffragistes
- Marche aux Flambeaux (Zurich, 1er février 1969)
- Actions du MLF lors de la Marche aux Flambeaux (théâtre de rue en bloquant la circulation)
- 75 ans de l'association zurichoise pour le suffrage féminin (10 novembre 1968) au Schauspielhaus
- Irruption du MLF et de Valentin lors des 75 ans de l'association zurichoise pour le suffrage féminin
- Votations du 7 février 1971 et manifestations féministes (ou non) liées (par ex. les femmes d'Yverdon qui servent du vin aux hommes qui votent oui en 1959)
- Rassemblement étudiants et féministes
- 1er mai 1969, manifestation du MLF zurichois et discours de Claudia Honegger (étudiante en sociologie)
- Juillet 1969 : théâtre de rue à Zurich (une militante MLF a remporté un concours de Miss et revend publiquement les habits gagnés – l'argent devait servir à installer un automate à pilule contraceptive au Bellevue à Zurich)
- Manifestations à Genève le 7 février 1971

Grève des enseignantes bâloises (3 février 1959)

- Marche sur Berne (1969)
- Revendications féministes deuxième vague (salaire égal, formation identique, égalité des chances, crèches, révision du droit matrimonial, formations continues, prestations sociales, ...)
- Pétition pour la dépénalisation de l'avortement

Les personnalités présentes dans les archives sont les suivantes :

- Marthe Gosteli
- Trudi Späth-Schweizer
- Lise Girardin
- Andrée Valentin
- Emilie Lieberherr
- Markus Herzig (président du comité d'action contre le suffrage féminin)
- Gertrude Girard-Montet
- Tilo Frey (PRD, Neuchâtel)